



## 3ÈME CONFÉRENCE DE L'OACI SUR L'AVIATION ET LES CARBURANTS ALTERNATIFS (CAAF/3)

Dubaï, Emirats Arabes Unis, 20 au 24 Novembre 2023

### DÉCLARATION DE LA REPUBLIQUE GABONAISE

*(Présentée par : Capitaine de vaisseau Dieudonné Loïc NDINGA MOUDOUMA, Ministre des Transports, de la Marine marchande et de la Mer)*

M. le Président de l'Assemblée,

M. le Président du Conseil,

M. le Secrétaire Général,

Mesdames et Messieurs les Ministres des Transports et de l'Aviation civile,

Mesdames et Messieurs les Chefs de Délégations,

Mesdames et Messieurs les Délégués,

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales,

Mesdames et Messieurs,

La Délégation de la République Gabonaise voudrait joindre sa voix à celles qui l'ont précédée, pour adresser ses chaleureuses félicitations à l'OACI pour l'organisation de cette 3<sup>ème</sup> Conférence sur l'aviation et les Carburants alternatifs, en abrégé CAAF 3, devant laquelle j'ai l'honneur et l'immense plaisir de m'exprimer aujourd'hui.

Je me saisis de l'opportunité de la présente tribune, pour adresser mes chaleureux remerciements et ceux de mon pays, aux autorités des Emirats Arabes Unis, pour les dispositions qu'elles ont bien voulu prendre pour offrir ce cadre agréable de travail et pour faciliter notre entrée sur son territoire.

Mesdames et Messieurs,

La présente Assemblée qui nous réunit dans cette somptueuse ville de Dubaï est appelée à réexaminer la Vision de l'OACI sur les SAF à l'horizon 2050, y compris les LCAF et les autres sources d'énergie plus propres pour l'aviation, et de définir un cadre global sous l'égide de l'OACI conformément à l'initiative *Aucun pays laissé de côté* et tenant compte des circonstances et des capacités nationales de chaque Etat.

Le Gabon, dans le domaine de la protection de l'environnement, accorde une attention particulière aux questions relatives aux émissions ayant une incidence sur la qualité de l'air locale et aux émissions de CO<sub>2</sub>, d'autant plus que sa biodiversité constitue un des poumons écologiques de notre planète.

Le Gabon a notamment élaboré un Plan d'action national de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> dues à l'aviation internationale, et souscrit à la phase pilote du régime de compensation et de réduction

des émissions de CO2 liées à l'aviation (CORSIA). De même, le Gabon prend part au programme d'assistance, de renforcement des capacités et de formation de l'OACI dans le domaine des carburants d'aviation durables (ACT-SAF).

C'est riche de ses engagements et de son expérience que, dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif stratégique de l'OACI sur la Protection de l'Environnement, le Gabon a été désigné vice-champion, au côté du Kenya pour la coordination et le suivi des actions prioritaires à mettre en œuvre pour la Région Afrique et Océan Indien (AFI).

Dans le cadre de son expertise dans la région, le Gabon occupe actuellement le poste de Président du Groupe de travail des Experts en Environnement de la Commission Africaine de l'Aviation Civile (CAFAC). Groupe d'experts qui a pour rôle de proposer des mesures de coordination par l'intermédiaire de la CAFAC dans son domaine d'expertise.

À cet égard, le Gabon soutient pleinement les positions coordonnées présentées à cette réunion de CAAF/3 par la CAFAC, en particulier l'initiative visant à accélérer le développement, la production et le déploiement des SAF/LCAF en Afrique. La résolution A41-21 de l'Assemblée de l'OACI reconnaît que les moyens de mise en œuvre proportionnels au niveau d'ambition, y compris le financement, permettront de favoriser la réalisation de l'objectif ambitieux mondial à long terme (LTAG). Outre le financement, le transfert des technologies appropriées et le renforcement des capacités techniques institutionnelles et humaines doivent accompagner la vision de l'OACI et le cadre mondial que cette CAAF 3 est censé aborder. Tous ces points de vue ont été exprimés par la CAFAC et le Gabon les soutient pleinement.

Mesdames et Messieurs,

Lors de sa déclaration à la 41<sup>ème</sup> Assemblée de l'OACI, la République Gabonaise, s'est dite favorable au principe des partenariats dans la production des carburants d'aviation durables qui sont compatibles avec les moteurs et les infrastructures actuels et peuvent réduire les émissions de CO2 de 80% par rapport au kérosène sur l'ensemble de leur cycle d'utilisation.

Dans cette perspective, la République Gabonaise soutient qu' étant donné que les concepts de marché virtuel ou "book and claim" font encore l'objet d'évaluations techniques par le Comité de la Protection de l'Environnement en aviation (CAEP), ce dernier devrait procéder à une analyse plus approfondie de la faisabilité de ces concepts sur le plan technique afin de définir clairement le fonctionnement de ces systèmes, leur impact sur l'aviation internationale et le programme visant à accélérer le développement, la production et le déploiement des SAF/LCAF.

J'observe que la CAAF 3 se tient à quelques jours de la COP28 qui se tiendra prochainement, ici à Dubaï. Aussi, il est primordial de maintenir le précieux consensus et la diplomatie qui a prévalu à l'adoption du LTAG pour l'aviation internationale de zéro émission nette de carbone d'ici 2050 conformément à l'objectif fixé dans l'Accord de Paris en matière de réchauffement climatique, tout en tenant dûment compte des particularités et des capacités de chaque État.

Pour finir, la Délégation gabonaise vous remercie pour votre aimable attention et souhaite un plein succès aux travaux de la 3<sup>ème</sup> Conférence de l'OACI sur l'aviation et les Carburants alternatifs.